

La marque Planète OUI est la propriété de la société OUI energy.

La société OUI Energy, société par action simplifiée, au capital de 300 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 824 763 536 dont le siège social est situé au 2 rue Hegel, Parc Euratechnologies 59160 LILLE/LOMME, représentée par Monsieur Albert Codinach, agissant en qualité de président directeur général.

Définitions :

« **Parrain** » : Tout client Planète OUI d'un contrat d'énergie 100% renouvelable, non radié et à jour de ses paiements.

« **Filleul** » : Toute personne non cliente Planète OUI, en capacité juridique de souscrire à l'offre Planète OUI.

« **Gain** » : Points cumulés dans une cagnotte strictement personnelle et qui pourront être utilisés à la discrétion et au choix du Parrain et du Filleul et selon les conditions générales d'utilisation de la Cagnotte Planète OUI. Ils pourront notamment être utilisés comme :

- remise commerciale en déduction d'une facture d'énergie Planète OUI
- don pour une association partenaire, certifiée par Planète OUI
- bon d'achat auprès d'un partenaire commercial certifié par Planète OUI
- don pour un proche client ou souhaitant devenir client de Planète OUI

ARTICLE 1. Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles les clients de Planète OUI peuvent devenir « Parrain » d'une personne souhaitant souscrire à l'offre d'énergie 100% renouvelable Planète OUI et bénéficier d'un « gain » lorsque la souscription est confirmée par le paiement de la première facture du « filleul ». En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente et les présentes conditions, ces dernières prévalent.

ARTICLE 2. Conditions de participation

La présente offre de parrainage, réservée aux Clients Planète OUI, est valable à partir du 4 juin 2018, dans la limite de 40 parrainages effectifs par année civile. Elle concerne les souscriptions parrainées pour lesquelles la date de validation en ligne du bulletin de souscription par le « filleul » a lieu pendant la durée de l'opération.

ARTICLE 3. Modalités de participation

L'e-mail de parrainage correspond à l'e-mail sur l'espace client du « parrain ». Le « filleul » inscrit l'e-mail de parrainage de son parrain lors de la seconde étape de sa souscription en ligne dans le champ « e-mail parrain ».

ARTICLE 4. Validité du parrainage

Sous réserve du respect des conditions générales de ventes et des modalités présentes, le droit à attribution du « gain » est acquis dès lors que le « filleul » est facturé par Planète OUI de son offre d'énergie, et que le « parrain » et le « filleul » respectent les conditions suivantes :

- qu'à la date de la première facture du « filleul », le « parrain » soit toujours client,
- qu'à la date de la première facture du « filleul », le parrain ait réglé l'ensemble de ses factures Planète OUI échues et que ces dernières n'aient pas fait l'objet d'incident(s) de paiement pendant les 60 jours qui précèdent,
- que le « parrain » ne soit pas une personne physique ayant participé directement ou indirectement à la commercialisation des offres d'énergie de Planète OUI,
- que le « filleul » n'ait jamais été client Planète OUI.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le parrainage n'est pas validé et le « filleul » et le « parrain » ne pourront prétendre à aucune compensation ou indemnisation, de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 5. Attribution des gains de parrainage

Après activation de l'offre Planète OUI du « filleul » et sous réserve de la validité du parrainage, le « parrain » bénéficiera d'un « gain » de 200 points dans sa cagnotte personnelle. Le « filleul » bénéficiera d'un gain de 150 points dans sa propre cagnotte.

Le « parrain » et le « filleul » ne peuvent demander ni l'échange, ni le remboursement, ni la conversion de son « gain » en argent liquide ou en toute autre forme de crédit pour d'autres utilisations à l'exception de celles spécifiées dans le chapitre définitions des présentes conditions générales d'utilisations.

ARTICLE 6. Restriction de l'offre de parrainage

Lorsque qu'un « parrain » a atteint le quota de 40 parrainages dans l'année civile en cours, il ne pourra plus proposer de parrainage jusqu'à la fin de l'année en cours. Ses droits seront automatiquement reconduits le 1^{er} janvier de chaque année.

Il est interdit à quiconque de faire état de sa qualité de « parrain » potentiel ou de « filleul » potentiel sur Internet, autres que les plateformes appartenant à Planète OUI ou tout autre support public. Tout manquement à ces modalités ou détournement de celles-ci, apprécié le cas échéant par Planète OUI, expose le « filleul » et le « parrain » à l'annulation, sans autre condition, du gain perçu dans le cadre de l'offre de parrainage, et à la mise en jeu de leur responsabilité devant les juridictions compétentes. Les conditions stipulées dans ces « Conditions Générales d'Utilisation : « Offre de parrainage Planète OUI » doivent être remplies afin de valider le parrainage. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le parrainage n'est pas validé et ni le « parrain », ni le « filleul » ne pourront prétendre à aucune compensation ou indemnisation, de quelque nature que ce soit. Planète OUI se réserve la possibilité de refuser tout parrainage qui lui semblerait litigieux.

ARTICLE 7. Informations générales

Avant de participer au parrainage, le « parrain » est invité à prendre connaissance des présentes conditions. Seule l'acceptation préalable des présentes conditions lui permet de participer au parrainage. Les informations recueillies par Planète OUI dans le cadre de l'offre de parrainage sont nécessaires à l'exécution de ses obligations par Planète OUI dans le cadre des présentes. Les participants sont informés que Planète OUI traite leurs données personnelles conformément aux Conditions Générales de Vente et à notre Politique de Protection des Données, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils disposent d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification, de portabilité et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : Planète OUI – Données personnelles – 2 rue Hegel, Parc Euratechnologies 59160 LILLE/LOMME, et en joignant à son courrier une copie de sa carte d'identité ou de son passeport. Planète OUI se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler les présentes, et notamment, de modifier les gains, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.